DEPARTEMENT DE L'AIN
CANTON DE TREVOUX

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté Egalité Fraternité

COMMUNE DE SAINT -BERNARD **ARRETE DU MAIRE N°A2026_163**

Objet : Arrêté relatif à l'occupation du domaine public communal à des fins de travaux

Le Maire de SAINT-BERNARD,

Vu le Code Général des Collectivités Locales, notamment ses articles L 2212-1 et suivants,
Vu le Code de la Route,
Vu le Code de la Voirie routière,
Vu le Code pénal notamment son article R 610.5,
Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982 et la loi 83-8 du 7 janvier 1983,
Vu le règlement général de voirie du 5 juillet 1965 relatif à la conversion et à la surveillance des voies communales,
Vu la demande de M. Jean-Pierre TANNEUR en date du 29 octobre 2026,
Considérant que des accidents pourraient se produire si la circulation n'était pas réglementé, et la nécessité donc de réglementer la circulation pendant la réalisation de ces travaux,

ARRETE

Article 1 – M. Jean-Pierre TANNEUR est autorisé à occuper l'espace public pour y monter un échafaudage en vue de ravaler la façade de son habitation située 101 rue de la Saône - 01600 SAINT-BERNARD. La présente autorisation vaut pour la période du 01/11/2026 au 15/11/2026.

Article 2 – Une signalisation temporaire de danger sera implantée en amont du chantier (rue de la Saône, chemin de la Bruyère et rue de l'Ancienne Mairie) par M. Jean-Pierre TANNEUR qui aura sous sa responsabilité le maintien de la sécurité sur le chantier pendant toute la durée des travaux.

Article 3 – Le permissionnaire veillera à conserver le domaine public en parfait état de propreté pendant toute la période d'occupation.

Article 4 – Le présent arrêté fera l'objet d'une publication et d'un affichage selon les règles en vigueur dans la commune de SAINT-BERNARD ainsi qu'au droit des travaux concernés par cet arrêté.

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :
- Monsieur Jean-Pierre TANNEUR
- Monsieur le Capitaine commandant le Groupement de Gendarmerie de TREVOUX
- Monsieur le Chef du Centre de Secours de TREVOUX
- Service déchets de la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée
- Monsieur le Garde champêtre de SAINT-BERNARD

Pour le Maire
L'adjoint délégué
Jean-Pierre DULLON

Fait à SAINT-BERNARD, le 29 octobre 2026

Publié le 29 octobre 2026

MAIRIE DE SAINT-BERNARD (Ain)